



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Terres Solidaires

du grand sud

N°47 - mai 2015



SOMMAIRE

- 2 LA PRESCRIPTION MEDICALE D'UN TRANSPORT.
Accident du travail : attention à la déclaration tardive !
Être en arrêt de travail
- 3 L'AGENDA des cotisations
- 3 NET@TTITUDE
Vos factures et vos déclarations en 1 clic
Les attestations dans votre espace internet privé
Inscription en ligne
TESA Web, la MSA vous guide
- 4 BREVES D'INFOS
Les jeunes primés à Paris
Vous recevoir à distance
Cancer colorectal : un test plus facile et plus fiable
- 5 et 6 LA VIE DES ELUS
Claude Bertolotti Président de la MSA Grand Sud pour 5 ans

Composition du nouveau Conseil d'administration

Editorial

Poursuivre l'action au service de tous

Lors des récentes élections de janvier, vous avez été 27,14 % à voter ; je vous remercie à toutes et à tous de vous être mobilisés à cette occasion. Ce taux de participation nous place juste en dessous des chiffres nationaux ; il reste une bonne performance dans un contexte global de morosité, voire d'indifférence où même les scrutins « politiques » sont victimes d'une forte désaffection. Le 27 mars 2015, les délégués cantonaux, issus de votre vote, réunis en Assemblée Générale à SIGEAN, ont élu le Conseil d'Administration de notre caisse, lequel m'a à nouveau accordé sa confiance en me confiant sa présidence. Il nous appartient donc désormais de poursuivre les chantiers entrepris et d'en développer de nouveaux même si, pour les cinq ans qui viennent, nous aurons, n'en doutons pas, à composer avec une contrainte budgétaire stricte que nous imposent les pouvoirs publics.

POURSUIVRE,

cela signifie d'abord accompagner ceux d'entre nous qui sont confrontés à des difficultés au

plan économique et au plan social. L'année écoulée a été marquée par des sinistres climatiques (grêle, inondations,...) qui nous ont amenés à nous mobiliser fortement pour aider très significativement les personnes touchées au moyen d'échelonnement ou de prises en charge partielles de cotisations, mais également au moyen d'aides accordées aux familles. Des réunions de terrain, organisées avec le soutien de la profession, ont permis à cette occasion d'approcher l'ensemble des situations concernées. Ainsi, sur les deux département et globalement, 3 506 dossiers ont pu être traités : en 2014, 2 249 échelonnement pour un montant de 11 295 850 euros. En mars 2015, 1 257 prises en charge pour un montant de 3 448 000 euros.

POURSUIVRE,

c'est également accompagner l'évolution incontournable liée à l'usage des liaisons par internet. A ce titre, et dans l'optique d'une obligation qui s'impose à tous d'utiliser la Déclaration

Sociale Nominative électronique au 1^{er} janvier 2016, nous avons choisi de fonctionner dès 2015 avec le TESA WEB ; la simplicité de l'outil TESA est conservée, s'y ajoutent l'automatisation et le traitement en temps réel. Vous ne serez pas seul ici non plus puisqu'une large campagne d'information est d'ores et déjà entreprise et que des réunions sur le terrain vont être programmées prochainement.

POURSUIVRE,

c'est enfin assurer à chacun la possibilité d'être entendu dans ses demandes diverses d'appui et de soutien. Ces demandes peuvent nous remonter par tous les canaux classiques de contact avec la caisse (accueil physique, accueil téléphonique, messagerie électronique, courriers...), mais aussi et surtout en s'appuyant sur les délégués de terrain que vous venez d'élire et qui, dans chaque canton, assurent un maillage du territoire, dont nous sommes les seuls à disposer, et que beaucoup nous envient.

Claude BERLOTTI
Président MSA Grand Sud

Directeur de publication : Paul Schurdevin

Mise en page et impression : DSI

Crédits photos : MSA Grand Sud, CCSMA services images - P. Maurel, D. Taulin Hommel, T. Larnie Téou

ISSN 1621-5656

La prescription médicale d'un transport, c'est systématique



La prescription médicale d'un transport est un acte médical : vous devez faire confiance à votre médecin. Il estimera si votre situation justifie le recours à un transport pris en charge par l'assurance maladie. La MSA vous guide sur le bon chemin du remboursement.

Seul le médecin peut juger du mode de transport le mieux adapté à votre état de santé et degré d'autonomie, même pour les personnes prises en charge au titre d'une ALD (Affection de Longue Durée). Il existe différents types de transports :

- la voiture particulière et les transports en commun (bus, train...),
- l'ambulance, le taxi ou le VSL (Véhicule Sanitaire Léger),
- le bateau ou l'avion, dans des cas très particuliers.

Votre médecin vous prescrira le mode de transport le mieux

adapté, en appuyant sa décision sur un référentiel de prescription des transports. Sauf en cas d'urgence, le transport doit être prescrit avant d'être réalisé.

En cas d'hospitalisation et en fonction de votre état de santé, vous choisissez avec votre médecin l'établissement le plus proche.

POUR LES LONGS TRAJETS

Si vous devez recevoir des soins qui nécessitent un transport de longue distance (plus de 150 km aller), votre médecin établit une demande d'accord préalable. Vous complétez cette demande

et l'adressez au service du contrôle médical de la MSA au moins 15 jours avant la date du transport. L'absence de réponse dans les 15 jours vaut accord.

Ensuite, si le transport est prescrit en ambulance, taxi ou VSL, vous contactez un transporteur conventionné (vous serez ainsi dispensé d'avancer les frais pour la part MSA). Vous lui présentez la prescription médicale et l'attestation de droits à jour.

Le transporteur adopte le mode de transport prescrit. Si le transporteur vous propose un covoiturage avec d'autres assurés, vous êtes tenu de l'ac-

cepter ; cette mesure, parmi d'autres, a pour objectif de maîtriser les dépenses de santé.

LES AUTRES SITUATIONS

Une demande d'accord préalable vous sera également indispensable pour les transports en série (au moins 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement), un transport par avion ou bateau de ligne régulière, un transport vers les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) ou centres médico-psycho-pédagogique (CMPP).

EXPLOITANTS, accident du travail : attention à la déclaration tardive !

- Le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole doit envoyer dans les délais réglementaires la déclaration d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

A défaut, les indemnités journalières ne seront pas payées pendant 4 jours à titre de sanction.

- Veillez à bien respecter les délais maxima d'envoi :
 - * 8 jours suivant le sinistre pour la déclaration d'accident du travail (DAT), à réaliser par le chef d'exploitation ou d'entreprise, en recommandé avec accusé de réception.
 - * 15 jours après réception du formulaire adressé par la MSA, pour la déclaration de maladie professionnelle (DMP), à réaliser par la victime.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Etre en arrêt de travail signifie que :

- vous avez adressé votre arrêt de travail, initial ou prolongation, au contrôle médical de la MSA dans les 48 h. Cet arrêt de travail doit obligatoirement être daté du jour où il est rédigé par le médecin.

- Vous devez être présent à l'adresse indiquée sur l'arrêt de travail. Vous pouvez être visité à cette adresse de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, sauf avis contraire de votre médecin (ces informations sont précisées sur votre arrêt de travail).

- Il vous est strictement interdit d'exercer une activité, rémunérée ou non quel que soit le moment de la journée.

Si vous êtes contrôlé par la MSA et que vous ne respectez pas les obligations liées à un arrêt, vous perdrez tout ou partie de vos indemnités journalières. En cas d'activité, une pénalité financière peut être prononcée en plus du non paiement des indemnités journalières.

L'agenda des cotisations

En 2015, l'appel de vos cotisations personnelles est fixé ainsi :

- 1^{er} appel provisionnel, avec un versement de 40 % des cotisations sociales et contributions à régler avant le 13 avril 2015,
- 2^{ème} appel provisionnel : versement de 30 % des cotisations avant le 30 juillet 2015,
- dernier appel, ajusté à vos revenus, à régler avant le 1^{er} décembre 2015.

Les prises en charge de cotisations ont été attribuées et la MSA a adressé les notifications en même temps que l'appel provisionnel le 31 mars.

Net@ttitude

Vos factures et vos déclarations en 1 clic

Une astuce : vous pouvez consulter toutes vos factures, ainsi que de nombreux autres documents, dans votre espace privé internet.

En donnant procuration à votre comptable, celui-ci peut accéder directement et rapidement à votre facture.

Vous évitez ainsi de devoir la lui transmettre pour tenir votre comptabilité.

De même, en mai, vous pouvez déclarer vos revenus professionnels sur le site internet et adresser votre déclaration de manière sécurisée à la MSA.



Inscription en ligne

Vous pouvez créer à tout moment votre espace privé dans le site internet (fenêtre en haut à droite de l'écran). Vous recevrez un mot de passe par courrier quelques jours après votre inscription en ligne. Ensuite vous serez autonome. Vous pourrez ainsi accéder à votre dossier personnel : aux informations et aux documents vous concernant.

L'assistance internet est à votre service pour toutes questions techniques ou de connexion (0969 39 22 51 du lundi au vendredi de 8h15 à 17h sauf le vendredi jusqu'à 16h).

Les attestations dans votre espace internet privé

Vous avez besoin d'une attestation ? Pensez internet.

Vous accédez, dans votre espace privé, aux attestations professionnelles, famille et logement,....

Elles sont dans votre espace privé internet, prêtes à l'impression.

Rappel : la MSA communique le montant de votre retraite 2014 directement aux impôts, mais vous pouvez accéder à votre attestation fiscale de retraite en ligne, rapidement et de manière sécurisée.

Entreprises

TESA Web, la MSA vous guide

A partir de janvier 2016, les chefs d'exploitation et les entreprises devront réaliser des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) en lieu et place des déclarations papier : Déclarations de Main d'Oeuvre (DMO) et TESA. Il s'agira d'une transmission unique, mensuelle et dématérialisée de tous les éléments de paie issus du logiciel de paie.

Votre MSA Grand Sud souhaite anticiper le passage à la dématérialisation en déployant un plan d'accompagnement des exploitants et des entreprises. Elle met en œuvre dès à présent un premier entraînement à la dématérialisation avec le téléservice : TESA Web. Ainsi, votre MSA vous accompagnera progressivement durant 2015 : vous serez familiarisé à l'accomplissement des formalités via le web pour le rendez-vous incontournable de janvier 2016.

Concrètement, la MSA ne distribue plus de carnet TESA papier : nous vous proposons un mode d'emploi de la déclaration TESA WEB (à télécharger sur l'espace public du www.msagrandsud.fr), ainsi que des réunions organisées sur plusieurs secteurs géographiques pour aider les moins aguerris aux télédéclarations sur internet.

N'hésitez pas à contacter nos collaborateurs au :

- 09 69 39 22 51 (aide sur l'utilisation des téléservices ou l'inscription à l'espace privé).
- 04 68 82 66 77 (inscriptions aux réunions d'information sur les Pyrénées-Orientales).
- 04 68 11 77 88 (inscriptions aux réunions d'information sur l'Aude).
- 04 68 55 11 66 (pour toutes les autres questions).

Brèves d'information

Les jeunes primés à Paris

De jeunes audois sont montés à Paris pour deux journées intenses : après la découverte de la capitale, les choses sérieuses commencent, samedi 28 février, avec la présentation de leur projet au stand MSA du Salon de l'Agriculture.



Léa, Jennifer et Blue ont défendu les couleurs de Moussan

Ces jeunes, de 13 à 19 ans, ont un point commun : ils ont une foule d'idées pour créer du lien social dans leur village et ils ont déjà été récompensés par la MSA Grand Sud en 2014 pour leur action (Appel à Projets Jeunes). Ensuite, ils sont entrés en compétition nationale. Ils ne se sont pas déplacés pour rien à Paris.

Palmarès : les jeunes de la MJC de Moussan ont décroché le 3^{ème} prix national de la catégorie des 13-17 ans et 2 100 €. Leur projet « Le Ciala pour tous » veut renouer le lien social entre les villageois. Le Ciala est un lieu de détente délaissé. Les jeunes veulent y créer un sentier pédagogique, un parcours santé, et inviter les habitants de tous âges dans ce nouvel espace de convivialité. Comme la MSA, la Mairie a soutenu leurs idées et la colline est déjà nettoyée, plantée d'arbres et les premiers travaux d'aménagement commencent. Ce prix national est un nouveau coup de pouce vers la réussite.

Les jeunes de la MJC de Marcorignan ont remporté le prix coup de coeur 18-22 ans et 1 550 €, avec leur projet «Le jardin du bout d'la rue». Ils défendent l'idée de l'éco-citoyenneté avec la création d'un jardin partagé où beaucoup d'idées germent déjà : la fête de la courge, la cabane partagée, le four à pain.

Dans ce lieu où il suffit de pousser la grille, les jardiniers ne se préoccupent pas que des légumes de saison, mais cultiveront aussi tout au long de l'année la concertation, la découverte, l'initiative, le partage.

Entreprise

Nouveau : des infirmières en MSA

Les salariés et les employeurs agricoles bénéficient dorénavant des services d'infirmières dans leur démarche de la santé au travail. Celles-ci pratiquent des entretiens infirmiers en alternance avec les visites médicales des médecins du travail et sous leur contrôle. Elles interviennent sur des zones géographiques distinctes : Jessica Toledo travaille dans le Narbonnais, Fanny Gervasi dans le Carcassonnais et le Lauragais, Magali Lebreton dans les Pyrénées-Orientales.

Ces professionnelles de santé sont formées au métier spécifique d'Infirmière en Santé au Travail (IST).

Elles ont intégré récemment le service Santé Sécurité au Travail de la MSA.

Outre la conduite des entretiens infirmiers, vous les rencontrerez comme les médecins et les conseillers en prévention, sur des missions de prévention : visite d'entreprise, étude de poste, enquête sur des accidents du travail, analyse des risques

Vous recevoir à distance

Depuis mi février, tous les jeudis après midi, un visio guichet fonctionne entre le Relais de Services Publics de Villasavary et l'accueil de la MSA à Carcassonne. Vous êtes ainsi reçu à distance, par webcam, sur rendez-vous. A l'heure prévue, vous vous installez devant l'écran pour dialoguer avec un conseiller de la MSA, comme si vous étiez en face l'un de l'autre. Il est prévu d'étendre ce système de visio guichet dans l'ensemble des Relais de Services Publics sur les deux ans à venir.



Les Relais de Services Publics (5 dans l'Aude et 7 dans les PO) regroupent les services publics et les organismes de protection sociale. Votre MSA y participe.

Cancer colorectal : un test plus facile et plus fiable

Il y a du nouveau pour le dépistage du cancer colo rectal. Prochainement un nouveau test sera proposé. Il s'agit d'un test immunologique, plus simple à utiliser (un seul prélèvement de selles au lieu de six), plus performant (une sensibilité supérieure réagissant mieux à la présence de lésions précancéreuses), plus fiable (pas de réaction à l'hémoglobine animale issue de l'alimentation). Ce test immunologique reste bien sûr pris en charge à 100 % par la MSA.

Nos partenaires Adoc 11 et Dépistages 66 invitent chaque année près de 20 000 personnes de 50 à 74 ans de Grand Sud, à consulter leur médecin traitant. Dans la plupart des cas, celui-ci remet un test de dépistage à faire chez soi après avoir vérifié que le patient ne présente pas de risque particulier (symptôme, antécédent personnel ou familial de polypes ou de cancer colorectal). Détecté tôt, ce cancer guérit dans 9 cas sur 10. Alors testez-vous.



Fanny Gervasi



Jessica Toledo



Magali Lebreton

professionnels, participation au CHSCT, conseil aux chefs d'entreprise et aux salariés, formation professionnelle. Avec ses trois nouvelles infirmières,

la MSA enrichit et étoffe l'accompagnement des entreprises en matière de santé au travail, atout important pour la santé de l'entreprise.

Elections

Claude Bertolotti, Président de la MSA Grand Sud pour 5 ans

Lors de l'Assemblée générale électorale du 27 mars à Sigean, les élus cantonaux ont désigné les 27 membres du Conseil d'administration de la MSA Grand Sud.

À l'issue de cette Assemblée générale, le nouveau Conseil a procédé à l'élection du Président. Claude Bertolotti, Viticulteur à Aragon, a été de nouveau élu président de la MSA Grand Sud, pour un 4^{ème} mandat consécutif. Depuis 2005, il est également membre du conseil d'administration de la Caisse Centrale de MSA au niveau national.

Le Vice-président est Monsieur Louis Cros, représentant des salariés. Il est originaire du département des Pyrénées-Orientales. Il est retraité de l'Union entre la MSA et Groupama.

DES MEMBRES REPRÉSENTATIFS DES ADHÉRENTS

Le Conseil d'administration de la MSA Grand Sud se compose de 27 administrateurs représentant les trois grandes populations d'assurés du régime agricole :

- 9 exploitants ou chefs d'entreprise agricole (5 de l'Aude et 4 des PO),
 - 12 salariés agricoles (6 de l'Aude et 6 des PO ; désignés par les organisations syndicales en fonction du nombre de voix obtenues aux élections cantonales MSA),
 - 3 employeurs de main-d'œuvre (3 de l'Aude et 3 des PO),
- Le Conseil accueille également deux représentants de l'UDAF Union Départementale des Associations Familiales (1 salarié audois et 1 exploitant des PO).

UN LIEN DE PROXIMITÉ

Afin de conserver le lien de proximité avec les agriculteurs, la MSA travaille également avec un Comité Départemental de l'Echelon Local sur chaque département. Ce Comité comprend des administrateurs et des présidents cantonaux. Il joue un rôle de relais avec le terrain et de représentation politique sur les départements par délégation du conseil d'administration.



De gauche à droite, Paul Schurdevin Directeur Général, Louis Cros Vice président, Robert Escande, Claude Bertolotti Président



Chaque collège a élu ses administrateurs

Les élus cantonaux 2015

La MSA remercie ses adhérents d'avoir participé, en janvier, aux élections de leurs représentants dans leur canton.

Le taux de participation s'est élevé à 27,14 % (30,38% au niveau national).

16 493 adhérents ont désigné 798 délégués (569 titulaires et 229 suppléants).

Parmi les élus, 314 entament pour la première fois un mandat pour la MSA, soit un taux de 39 % de nouveaux délégués. Et 133 sont des femmes, soit 24 % des élus titulaires.

Pour connaître l'élu de votre canton, connectez vous sur www.msagrandsud.fr/elections2015/la-liste-des-elus et consultez les listes dans l'encadré à droite.

Retour sur l'activité 2014 de votre MSA

La MSA Grand Sud gère l'ensemble de la protection sociale (santé, famille, retraite, accidents du travail, prévention santé ou risques professionnels,...) de la population agricole des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.

Elle protège **177 413 ressortissants** :

- 103 135 retraités
- 56 236 actifs
- 12 543 enfants
- 5 499 conjoints.

Elle a versé 521,2 M € de prestations et elle a encaissé 165,5 M€ de cotisations. Ce qui signifie que **pour 1€ de cotisations encaissé, la MSA verse 2,37 €** en prestations à la population agricole.

Face aux difficultés économiques des exploitants, la MSA a accordé :

- **2 249 échéanciers de paiement** (pour 11,3 M€),
- **3 200 remises de majorations de retard** (pour 1,1 M€).

Elle a pris en charge les cotisations concernant **504 dossiers** (pour 418 000€).

Elle a attribué des aides exceptionnelles à **317 familles** (pour 114 000€).

Composition du nouveau Conseil d'administration



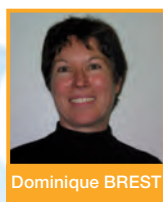
Joan ALIES



Ginette BADIA



Robert BATIGNE



Dominique BREST



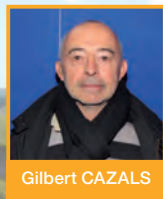
Yves ARIS



Sophie BONNERY



Georges CANAL



Gilbert CAZALS



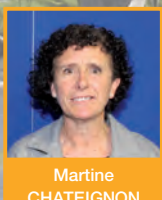
Claude BERTOLLOTTI



Marie Agnès CHARBONNEL



François CAPDELLAYRE



Martine CHATEIGNON



Louis CROS



Henri BLANC



Jean-Michel HYLARI



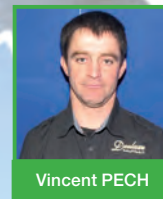
Jean-Claude DELSENY



Lucien ESCODO



Nathalie FERRIER



Vincent PECH



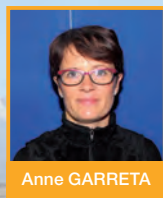
Martine VERDALE



Ludovic ROUX



Gérard FOULQUIER



Anne GARRETA



Danielle POMES



Jean SIGE



Pierre VILERT



Céline VILA



Anne CAVAILLE



Patrick PASSEBOSC

COLLEGE DES EXPLOITANTS

ALIES Joan
BADIA Ginette
BONNERY Sophie
CAPDELLAYRE François
CHARBONNEL Marie Agnès
DELSENY Jean-Claude
HYLARI Jean-Michel
ROUX Ludovic
VIDAL Martine

COLLEGE DES SALARIES

BATIGNE Robert
BREST Dominique
CANAL Georges
CAZALS Gilbert
CHATEIGNON Martine
CROS Louis
ESCODO Lucien
FERRIER Nathalie
FOULQUIER Gérard
GARRETA Anne
SIGE Jean
VILERT Pierre

COLLEGE DES EMPLOYEURS

ARIS Yves
BERTOLLOTTI Claude
BLANC Henri
PECH Vincent
POMES Danielle
VILA Céline

2 représentants de l'UDAF Union départementale des Associations Familiales

CAVILLE Anne (PO)
PASSEBOSC Patrick (Aude)